

Note pour l'attribution de PC aux lauréats des 1^{ers} prix du jeu concours « DD en Trans' : le développement durable est interdisciplinaire » - édition 2019

Contexte

Dons de PC AMU amortis et sortis d'inventaire aux lauréats des 1ers prix du concours « DD en Trans' : le développement durable est interdisciplinaire » - édition 2019.

Références :

Approbation du Conseil d'Administration d'AMU en sa séance du 26 juin 2012. Délibération n°2012/06/26-18

Note Direction Générale des Finances Publiques – Service France Domaine sur le sort réservé aux matériels informatiques réformés acquis depuis plus de 5 ans et totalement amortis.

Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Proposition

La Direction Développement Durable organise le 28 mars 2019 un concours ayant pour objectif de valoriser les projets pédagogiques réalisés par les étudiants d'AMU et leurs enseignants référents.

Dans une démarche d'économie circulaire, il est proposé au CA d'autoriser une cession d'ordinateurs à la Direction Développement Durable afin que ce matériel soit remis aux étudiants lauréats des 1^{ers} prix du concours « DD en TRANS' : le développement durable est interdisciplinaire » - édition 2019.

Le nombre maximum d'ordinateur à céder aux étudiants est de 16.